

Convocation des Elus
le : 29 avril 2019
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 08 JUIL. 2019

08 JUIL. 2019
**ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 juin 2019

LANCEMENT DE CONSULTATIONS POUR LA PASSATION DE MARCHÉS A BONS DE COMMANDES NÉCESSAIRES A L'ACTIVITÉ DES SERVICES INTERDÉPARTEMENTAUX D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DE LA VOIRIE ET D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5421-1 à L.5421-6 et L.3221-11-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les délibérations concordantes des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 5 février 2016 relatives à la création de l'Etablissement Public de Coopération Interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations concordantes des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier, transférant leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et créant à compter du 1^{er} décembre 2016 un service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie au sein de l'Etablissement,

Vu les délibérations concordantes des conseils départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 15 avril 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental la compétence d'archéologie préventive et créant à compter du 1^{er} aout 2016 un service interdépartemental d'archéologie préventive,

Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Sa commission Voirie, transports, numérique entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental,

Accusé de réception en préfecture 078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-117- DE Date de télétransmission : 08/07/2019 Date de réception préfecture : 08/07/2019
--

Considérant la nécessité de doter les services interdépartementaux d'entretien et d'exploitation du réseau routier et de l'archéologie préventive des marchés publics nécessaires à la conduite de leurs activités,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve le lancement de la consultation suivante relative à des marchés à bons de commandes :

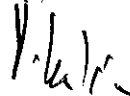
OBJET DU MARCHÉ	TYPE DE CONSULTATION	MINIMUM ANNUEL HT	MAXIMUM ANNUEL HT
Salage et déneigement des routes sur le territoire des Yvelines	AOO	35 000 €	sans maxi
Location d'engins de terrassement avec opérateurs et matériels associés	AOO	sans mini	sans maxi
Location de bâtiments modulaires	AOO	sans mini	sans maxi

Ces marchés seront reconductibles 3 fois.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président de l'Etablissement public à prendre toutes dispositions utiles à la réalisation de ces consultations et à leur relance en cas d'infructuosité.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Président de l'Etablissement public à signer les marchés correspondants à l'issue des procédures de consultation.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN
Président du Conseil Départemental
des Hauts de Seine

Accusé de réception en préfecture
078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-117-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019